



# Privés de toit, plusieurs clients des Maisons de Loire vivent un enfer

**LOIRET.** Malfaçons, pavillons inachevés... Le constructeur fait l'objet de plusieurs plaintes et d'une enquête. **PAGE 4**

larep.fr

# LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE → ORLEANS

N° 23010

CentreFrance

MERCREDI 15 MAI 2019 - 1,10€

## ■ AUX INVALIDES

### L'hommage aux soldats tombés « en héros »

PAGE 32

## ■ UNICEF FRANCE

### La ville d'Orléans nouvelle « amie des enfants »

PAGE 10

## ■ CHÂTEAU DE SULLY

### D'énigmatiques broderies de soie en restauration

PAGE 6



## ■ ORLÉANS

### Programmation très prometteuse au Cado

PAGE 13

# Visite des camps du Loiret avec des guides en 3D



■ **MÉMOIRE.** Moderne, pour ne pas dire ludique, l'histoire de la Déportation, à travers les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, se découvre désormais à l'aide d'une tablette numérique.

■ **AVATARS.** Des statuettes en 3D d'où jaillissent les voix du passé guident le visiteur et assurent cet indispensable devoir de mémoire à l'office du tourisme de Pithiviers.

PHOTO ÉRIC MALOT  
**PAGES 2 ET 3**

## ■ PROPOS D'UN JOUR

**L'ère de la tortue.** Si l'étoffe du monde était tissée naguère de croyances et de rituels magiques, le Japon en a conservé la trame. Sans aller jusqu'à lire l'avenir dans le marc de café, le palais impérial a convoqué deux carapaces de tortue pour choisir le riz de la cérémonie automnale dédiée à son nouvel empereur, Naruhito. Chauffées au-dessus d'une flamme, leurs craquelures ont désigné deux endroits sur la carte : l'ancienne capitale Kyoto et le nord de Tokyo. Ce qui devrait assurer à l'altesse impériale, sous la protection du divin animal, sagesse, chance et longévité...



## Chauffeur de car... Emploi assuré mais le métier ne séduit pas

**ORLÉANS.** Il faudrait recruter trois cents conducteurs, chaque année, pour répondre aux besoins en région Centre-Val de Loire, mais les candidats se font rares. Amplitude horaire, contraintes pour passer le permis D... De multiples raisons expliquent cette désaffection. Un forum spécial transport routier de voyageurs aura lieu mercredi 22 mai, place du Martroi.

**PAGE 8**

## Loiret → Faits divers - Justice

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN ■ Après la liquidation judiciaire du constructeur Les Maisons de Loire

## Des propriétaires laissés sur la paille ?

Plus d'une vingtaine de clients des Maisons de Loire se retrouvent avec un pavillon inachevé ou comportant des malfaçons. Le garant se veut rassurant sur la reprise des chantiers.

Alexandre Charrier  
alexandre.charrier@centrefrance.com

Il aurait dû emménager avec sa femme et ses filles dans sa nouvelle maison, à Ouzouer-sur-Loire, le 16 août 2018. Depuis neuf mois, il en est réduit à jongler entre l'hospitalité de ses beaux-parents et celle de ses amis qui acceptent à tour de rôle de l'héberger, sans savoir quand cette galère prendra fin. « C'est le projet d'une vie et on s'est fait totalement berné, souffle Yannick. Aujourd'hui, on n'a aucune perspective. »

## Des plaintes et une enquête

Ce père de famille avait confié la construction de son pavillon aux Maisons de Loire. Créée en 2011, la société basée à La Chapelle-Saint-Mesmin a été placée en liquidation judiciaire le 27 février dernier, laissant plus d'une vingtaine de maîtres d'ouvrage (\*) avec un pavillon inachevé ou présentant des malfaçons.

Le dossier est aujourd'hui entre les mains du tribunal de commerce d'Orléans qui a reçu les offres de repreneurs après qu'un expert a été mandaté pour chiffrer l'étendue des travaux qu'il reste à



CHANTIER. Selon le garant, une quinzaine de clients n'ont pas reçu les clés de leur pavillon et une dizaine d'autres ont émis des réserves à la livraison. PHOTO D'ILLUSTRATION

réaliser.

Au-delà de la procédure commerciale, plusieurs plaintes ont été déposées contre l'ancien responsable de la société (\*\*) pour des soupçons d'escroquerie et une enquête a été ouverte par le procureur de la République d'Orléans. Certains maîtres d'ouvrage ont en effet dénoncé des appels de fonds anticipés alors que la loi prévoit un strict encadrement des versements en fonction de l'avancée des chantiers : 25 % du montant total à l'achèvement des fondations, 40 % après l'édification des murs, etc.

Un échéancier qui n'aurait pas toujours été respecté, comme nous l'ont indiqué plusieurs clients qui disent avoir été sollicités par le constructeur pour payer des prestations qui n'avaient pas encore été fournies. Car les soucis des Maisons de Loire ne datent pas de l'hiver dernier. À l'été 2018, il semble que la société connaissait déjà de graves difficultés de trésorerie.

« On a eu un appel de fonds anticipé en juillet de 33.000 euros, on m'a également demandé de faire plusieurs paiements en di-

rect pour régler les artisans, confirme Yannick. On nous a aussi fait signer sept avenants pour des bricoles, par exemple pour une baie vitrée qui était plus grande de 4 centimètres par rapport à ce qui était prévu. Ce qu'on ne savait pas c'est qu'à chaque fois qu'on signait, cela reportait le délai de fin de chantier de 15 jours. Cela permettait aux Maisons de Loire de ne pas payer des indemnités de retard. »

Entre les intérêts intercalaires de son emprunt et la cuisine sur-mesure pour laquelle il a fallu payer des pénalités de stockage,

Yannick a déjà perdu plusieurs milliers d'euros dans l'affaire. D'autres, comme Jacqueline, qui a fait construire sa maison à Saint-Denis-en-Val, en sont réduits à payer une location depuis des mois. « On avait budgété un an de loyer, cela va faire deux ans qu'on est dans 60 mètres carrés, avec toutes nos affaires dans des cartons. »

## Une reprise avant l'été ?

Avenants à répétition, demande de paiement en direct des artisans : elle décrit la même situation que celle vécue par Yannick. « On a même été menacé par un artisan qui n'avait pas été payé, ce n'est pas une situation très agréable... »

Outre les futurs propriétaires, la liquidation judiciaire des Maisons de Loire laisse des professionnels avec des dettes qui ne seront probablement jamais honorées. « Je me retrouve avec 16.000 euros d'impayés. Cela peut paraître dérisoire, mais j'étais à deux doigts de mettre la clé sous la porte cet hiver, explique Tristan Wagner, plombier en Eure-et-Loir. Et je sais que je ne suis pas le plus à plaindre, j'ai un collègue carreleur à qui l'on doit 45.000 euros. »

Dans ces conditions, certains maîtres d'ouvrage s'étonnent que le garant n'ait pas joué plus tôt son rôle de garde-fou. « Ils sont au courant des diffi-

cultés au moins depuis l'été dernier. Leur manque de réactivité n'a pas permis de stopper ces comportements illicites, se désolent Georges Da Silva, l'un des propriétaires lésés, membre de l'association d'aide aux maîtres d'ouvrage individuels (AA-MOI). Et aujourd'hui, nous nous retrouvons seuls, sans aucun conseil ni aucune information. »

Des accusations que réfute le cabinet Agemi, mandataire du garant. « Le dirigeant des Maisons de Loire nous avait dissimulé un arriéré de TVA de 250.000 euros. Dès que nous en avons eu connaissance, à l'automne, nous l'avons convoqué et nous avons alerté le tribunal de commerce d'Orléans pour qu'il accélère la procédure », jure le cabinet.

Quant aux maîtres d'ouvrage, Agemi se veut rassurant, affirmant qu'un repreneur « est en cours de désignation », pour une possible reprise des chantiers avant l'été. Selon le mandataire, environ 25 clients des Maisons de Loire, dans le Loiret et le Loir-et-Cher sont concernés : une dizaine de chantiers ont été livrés avec des réserves et une quinzaine n'ont tout simplement pas été livrés. ■

(\*) En matière de construction, le terme désigne la personne pour qui est réalisé le projet.

(\*\*) L'ex-dirigeant de Noretuag Construction (Les Maisons de Loire) n'a pas répondu à nos diverses sollicitations.

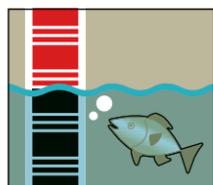
## EN BREF

## FICHAGE ■ Le CNRS dépose plainte contre Monsanto

Vendredi, la République du Centre interrogeait Jean-Marc Bonmatin, chercheur au CNRS d'Orléans, qui figure dans la liste des personnes fichées par l'entreprise Monsanto, en raison de leurs positions sur le glyphosate, les pesticides et les OGM. Celui-ci indiquait ne pas souhaiter déposer plainte en son nom propre, mais trouvait justifié que l'institution qui l'emploie, en l'occurrence le Centre national de la recherche scientifique, le fasse. C'est chose faite, selon un communiqué national conjoint du CNRS et de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), car outre Jean-Marc Bonmatin, plusieurs chercheurs et directeurs de ces organismes ont été ciblés dans ces fichiers.

« Les deux organismes protestent contre une telle utilisation de données personnelles et expriment leur indignation face à ces pratiques. Un débat public serein sur l'utilisation des pesticides en général et du glyphosate en particulier est nécessaire. Les chercheurs de l'Inra et du CNRS y contribuent, sur la base d'expertises collectives et transparentes », précise le communiqué.

Dimanche, le groupe allemand Bayer a présenté ses « excuses » à la suite des révélations sur ce fichage entrepris par sa filiale Monsanto, tout en estimant que celui-ci n'était pas illégal. Une enquête a été ouverte pour le déterminer. ■



LOIRE. Les cotes. Observées hier : Gien, 0,09 ; Orléans, -0,23 ; Blois, -0,81. Prévues aujourd'hui : Gien, -0,01 ; Orléans, -0,29 ; Blois, -0,83. Prévues demain : Gien, -0,15 ; Orléans, -0,42 ; Blois, -0,88. (www.vigicrues.gouv.fr)

## ORLÉANS ■ La Cour de cassation a refusé de « dépayser » l'affaire

## L'huissier sera bien jugé à Orléans

Dans un arrêt rendu récemment, la Cour de cassation a refusé d'accéder à la demande de dépaysement, formulée par la défense d'un huissier de justice orléanais, mis en cause dans une affaire de prise illégale d'intérêts.

Cette demande, appuyée par le parquet général, avait pour objet de confier l'examen de ce dossier sensible à une juridiction extérieure à la cour d'appel d'Orléans.

« La Cour de cassation a fait application de la théorie du juge naturel », commente un juriste. En d'autres termes, la juridiction suprême a estimé que le tribunal correctionnel d'Orléans était tout à fait à même d'examiner, en toute objectivité, l'infraction reprochée à l'huissier de justice, fut-il orléanais.

En l'espèce, on reproche à cette femme de 42 ans

d'avoir eu régulièrement recours à une même entreprise de serrurerie, pour crocheter les serrures des locataires se trouvant sous le coup d'une procédure d'expulsion. Or, le propre compagnon de cet officier ministériel, lui-même clerc, est actionnaire, avec ses parents, à hauteur de 50 % dans cette société.

En février dernier, le procureur de la République

avait renvoyé l'huissier de justice et son mari devant le tribunal correctionnel. La juridiction orléanaise avait alors jugé prudent de différer l'examen de ce dossier, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation.

Plus aucun obstacle ne s'oppose désormais à ce que cette affaire soit évoquée à la date du 10 octobre. ■

Philippe Renaud

## AFFAIRE TOURÉ ■ Le syndicat FSU demande réparation

## L'université d'Orléans partie civile ?

Dans un communiqué, le syndicat FSU demande au président de l'université d'Orléans, Ary Bruand, de se porter partie civile à l'encontre de son prédécesseur, Youssef Touré.

Comme la République du Centre le révélait la semaine passée, celui-ci sera jugé le 31 octobre par le tribunal correctionnel pour détournement de

fonds publics et favoritisme. Pour la FSU, il s'agit d'obtenir le cas échéant, réparation des éventuels préjudices subis, sous forme de dommages et intérêts. ■

Youssef Touré est notamment prévenu d'avoir accordé des remboursements de frais indus à une collaboratrice à hauteur de 30.000 euros. ■